

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Votants : 43	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	M. Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	Mme Marteau,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 15 septembre 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	Mme Féret,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, M. Defrance, Mme Cissé, M. Gavelle, M. Ziéliniski.

Pouvoirs : M. Béharel à M. Halot, Mme Biville à M. Romet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à Mme Fouquet, Mme Jullien à M. Chivot, Mme Le Tourneur à M. Dulondel, M. Vieux à M. Collette.

**Tourisme : validation des orientations stratégiques du schéma de développement touristique Lyons Andelle**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Lyons Andelle annexés à l'arrêté préfectoral du 15 juin 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu la délibération n°109/2022 du conseil communautaire en date du 22 septembre 2022 relative à la validation des orientations politiques de la stratégie de développement économique ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et culture en date du 7 septembre 2023 ;

Le Schéma de Développement Touristique Local (SDTL) a pour objectif de :

- Coconstruire un projet résilient, adapté au territoire Lyons institutionnels/publics/privés concernés,
- Définir un positionnement fédérateur ainsi qu'une identité pour la destination,
- Redéfinir les relations entre l'Office de tourisme Lyons Andelle et ses partenaires dans l'intérêt de tous.

Lancée en novembre 2022, la phase de diagnostic, associant les élus et les partenaires de l'Office de tourisme, a permis de mettre en exergue plusieurs enjeux relatifs au tourisme en Lyons Andelle :

- Le développement de l'attractivité du territoire sur les bassins de proximité ;
- L'intensification des retombées économiques du tourisme ;
- L'augmentation de la qualité des prestations et la formation des prestataires ;
- La formalisation et la mise en œuvre de partenariats innovants et pourvoyeurs d'attractivité, avec les territoires limitrophes ;
- La définition d'une taille critique et la mutualisation d'actions de visibilité à une échelle efficace.

Pour y répondre, la Communauté de communes doit se doter d'un positionnement clair, d'un scénario de développement de l'offre touristique à atteindre ainsi que des orientations qui permettront de proposer un plan d'actions cohérent.

#### **Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- valide les principes d'évolution des scénarios de développement, le positionnement ainsi que les axes stratégiques, tels que définis ci-dessous :

#### **Scénarios de développement :**

Tenant compte du diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude présentée en annexe n°11, et des rencontres avec les partenaires touristiques, il est proposé de retenir un premier scénario, axé sur une zone de chalandise proche (2 heures), pré-requis au développement d'un second scénario, orienté vers une cible plus éloignée.

- Scénario 1 : Espace de récréation – cours de récréation des proches urbains :
  - o Chalands : résidents (bassin à 2 heures maximum) ;
  - o Saisonnalité : moyenne/longue, mars à octobre (8 mois) ;
  - o Durée moyenne de séjour : court séjour ;
  - o Positionnement : loisirs soft – détente – détox ;
  - o Enjeux : la densification de l'offre touristique.

Ce premier scénario accessible pour le territoire sur la base des fondamentaux déjà en place et de la combinaison des ressources locales, s'adresse à une clientèle de proximité. Néanmoins, il reste sensible à la météo, privilégiant des activités en extérieur. Il s'inscrit comme une première étape à atteindre afin de disposer d'un tissu touristique suffisant pour développer le territoire vers un second scénario.

- Scénario 2 : Etape touristique sur une diagonale Est-Ouest ;
  - o Chalands : résidents (bassin régional à environ 3 heures) ;
  - o Saisonnalité : forte, mai à septembre (5 mois) ;
  - o Durée moyenne de séjour : très court séjour à court séjour ;
  - o Positionnement : loisirs soft – culture – relaxation ;
  - o Enjeux : une économie resserrée à une saisonnalité.

Ce scénario, s'inscrit dans une logique de développement, capitalisant sur les acquis du premier scénario et déployant des moyens de communication forts.

#### **Positionnement :**

En complément de ces scénarios, la Communauté de communes doit déterminer le positionnement qu'elle souhaite donner à la destination Lyons Andelle. Ce positionnement correspond à l'image que le territoire souhaite représenter sur les marchés ou dans l'esprit des clients. Il ne s'agit en rien d'un discours publicitaire mais d'une ligne directrice pour une stratégie de communication marketing. Ce positionnement doit être partagé et porté par les acteurs de la destination, afin d'inscrire cette image de la destination dans l'esprit des clients.

Se basant sur les échanges qui ont eu lieu lors d'entretiens avec les acteurs du tourisme ou d'ateliers, le positionnement vient valoriser les avantages concurrentiels du territoire : sa situation géographique, permettant de situer le territoire, la nature, la notion d'escapade et de déconnexion du quotidien, de trésors cachés qui s'appuient sur le territoire et les acteurs qui le font vivre.

#### *LYONS ANDELLE*

*Une pause intemporelle, à 90 minutes à l'ouest de Paris, en Normandie, en route vers la côte d'Albâtre, entre rivières et forêts, et avec le village de Lyons-la-Forêt. Un ressourcement tout en douceur, pour se retrouver et se retrouver avec les autres.*

### Axes stratégiques :

Les orientations et axes stratégiques préfigurent la feuille de route de la Communauté de communes Lyons Andelle en matière touristique pour les prochaines années.

Il est proposé de structurer ce plan d'actions en cinq axes :

- **Axe 1 : Structurer / Renforcer / Densifier l'offre touristique commerciale, la rendre attractive**

Cet axe vise à développer les effets économiques et à renforcer le rôle de l'Office de tourisme en tant qu'outil de développement économique au sein de la Communauté de communes (ex : commercialisation de produits, création/gestion d'un équipement structurant, signalétique d'information locale, etc.).

- **Axe 2 : Optimiser l'organisation et la coordination des acteurs pour gagner en efficacité**

Cet axe vise à créer un relationnel permanent et opérationnel avec les acteurs de l'écosystème touristique local et départemental pour optimiser le fonctionnement des filières touristiques, positionner l'Office de tourisme comme outil facilitateur et faire connaître l'offre locale sous toutes ses composantes touristiques (ex : développement du lien avec les partenaires, animations de groupes de travail, coordination des filières et de leurs acteurs, etc.)

- **Axe 3 : Répondre aux nouvelles tendances de consommation touristique**

Cet axe vise à mieux définir et proposer des offres pertinentes et différenciantes d'un point de vue marketing client, afin de renforcer l'attractivité du territoire, dans un schéma global d'innovation, pour une meilleure image et valorisation (ex : développement des moyens digitaux, mobilités douces, éco conscience et engagement durable, etc.)

- **Axe 4 : Construction d'un marketing et d'une cohésion de territoire Office de Tourisme intercommunal / EPCI / EPCI proches via une entente**

Cet axe vise à chercher à coordonner les stratégies de développement du territoire Lyons Andelle et des territoires contigus dans un esprit de partenariat, de construction de destination et de conquête client, au service de plus d'efficacité, de mutualisation et de synergies. (ex : travail d'image et de notoriété, conception de produits communs, etc.)

- **Axe 5 : Renforcement du rôle et des moyens de l'Office de tourisme**

Cet axe transversal vient en cohérence avec la stratégie afin d'adapter les moyens à l'ambition touristique portée par le territoire. (ex : rationalisation de la collecte de la taxe de séjour, mise en place d'outils de communication et d'animations partenaires, etc.).

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,  
  
Jean-Luc ROMET

*Voies et délais de recours :* la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.